**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE  MONSEIGNEUR L’EVEQUE DE MATADI A L’OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT OFFICIEL DES SENSIBILISATIONS DES FIDELES CATHOLIQUES DES 07 PAROISSES URBAINES DE MATADI SUR LA PDP, LA LOI ORGANIQUE DE LA PNC, LES 10 REGLES D’OR DU CIAT ET L’INSPECTION GENERALE DE LA POLICE CYCLE III**

-         Excellence Monsieur le Gouverneur de  Province,

-         Messieurs les membres du Conseil provincial de sécurité,

-         Révérends Abbés,

-         Distingués invités, en vos titres et qualités observés,

-         Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Il m’est un réel plaisir de me trouver ici parmi vous pour procéder au  lancement officiel  des activités de sensibilisation des fidèles catholiques  des 07 de nos 08 paroisses urbaines de Matadi sur la Doctrine de la Police de Proximité, les principales innovations de la Loi Organique de la Police Nationale Congolaise, les 10 Règles d’Or du CIAT et l’Inspection Générale de la Police(Cycle3).

Avant toute chose, je voudrais saisir cette opportunité qui m’est offerte pour d’une part, remercier la Composante de la Redevabilité externe du programme SSAPR qui a mis tous les moyens pour que cette rencontre ait lieu et, d’autre part, de saluer toutes les autorités tant politiques, administratives que militaires de même que vous tous qui vous êtes déplacés jusqu’en ces lieux pour avoir accepté de rehausser de votre présence l’éclat de cette cérémonie.

Ces bonnes dispositions d’esprit sont sans nul doute la manifestation de toute la considération et l’attention bienveillante que vous vouez à l’Eglise de Dieu qui est dans le Diocèse de Matadi.

-         Excellence Monsieur le Gouverneur de  Province,

-         Messieurs les membres du Conseil provincial de sécurité,

-         Révérends Abbés,

-         Distingués invités,

-         Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Il y a bientôt trois ans, jour pour jour, que le Diocèse de Matadi, à travers sa Commission Justice et Paix, est pleinement engagée dans le partenariat avec la Composante de la Redevabilité externe  du programme global d’appui à la Réforme de la Police du Département britannique  pour le développement international(DFID) en République démocratique du Congo qui vise à permettre aux citoyens et leurs représentants d’exprimer leurs besoins de sécurité et de justice et de collaborer avec les fournisseurs des services de sécurité et de justice.

Aujourd’hui je remarque, avec un plaisir redoublé, que les activités menées dans le cadre de ce partenariat rencontrent de plus en plus un large écho au sein de la population bénéficiaire.

En effet, l’idée de la réforme de la Police Nationale Congolaise(PNC)  est née des Accords de Sun City (Afrique du Sud) en 2003. Au cours de ces assises inter congolaises, les différents belligérants ont institué un nouvel ordre politique avec des recommandations précises parmi lesquelles était, en bonne place, la réforme du secteur de sécurité et de justice.

Suite à ces accords, il fut mis en place un groupe d’experts qui fit l’état des lieux de la Police Nationale Congolaise en 2006. Le groupe mixte de Réflexion, de Réforme et de Réorganisation, GMRRR en sigle, de la Police Nationale Congolaise avait relevé les maux qui rongeaient la Police Nationale Congolaise.

Pour ce groupe, la Police Nationale Congolaise  était une mosaïque d’individus lettrés et illettrés, un fourre tout où l’on retrouvait indistinctement des anciens soldats des Forces Armées Congolaises (FAZ), des éléments de l’ex Garde Civile, de l’ancienne Gendarmerie nationale, des anciennes milices des forces belligérantes.

Il a été constaté alors que les services de sécurité en général, et la Police Nationale Congolaise  en particulier étaient fortement politisés et militarisés, désorganisés, moins professionnels et non respectueux des droits humains.

Ainsi, devrait-on entamer la reforme de ce secteur pour le rénover, le moderniser et le rendre plus efficace sur base d’un cadre légal, en l’occurrence la loi organique n°11/013 du 11 août 2011 promulguée par le Chef de l’Etat.

Cette loi organique consacre des principes conséquents, en réponse aux différents défis relevés, notamment : le principe de l’unicité de la Police Nationale Congolaise, le principe de l’autonomie financière et administrative,  le principe relatif au respect des droits humains, etc.

Tels ont été les enjeux majeurs de la reforme de la Police Nationale Congolaise.

-         Excellence Monsieur le Gouverneur de  Province,

-         Messieurs les membres du Conseil provincial de sécurité,

-         Révérends Abbés,

-         Distingués invités,

-         Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

La réforme de la police est un processus de transformation à la fois de la police et de la population, et qui en appelle à un apprentissage d’un nouveau style de travail, de comportement et de cohabitation police-population.

C’est un apprentissage de nouvelles relations où le policier est redevable envers la population et où la population se sent concernée par le sort du policier. Le principe de départ qui tisse le lien entre la police réformée et la population est le fait que le policier est avant tout un civil comme tout autre citoyen de son pays. De ce fait, il vit dans la communauté comme voisin, frère, bref comme membre à part entière de la communauté.

La population ne doit donc pas s’accommoder de l’idée qu’elle est le « champ » où le policier vient cueillir ce qu’il n’a pas semé ; elle doit cesser de haïr le policier en considérant celui-ci comme partenaire du changement pour l’émergence d’un Etat de droit dans notre pays, dans notre province.

La relation entre la police et la population est horizontale ; de part et d’autre, il y a le respect mutuel, la fraternité et la complicité face au mal à combattre.

Les populations locales doivent collaborer avec la police pour  aider celle-ci à maîtriser les problèmes sécuritaires de leurs milieux : les violences sexuelles, la délinquance, la drogue, le phénomène « kuluna », … Tous nous avons le devoir de renseigner la police sur les personnes et les actes suspects que nous enregistrons autour de nous.

-         Excellence Monsieur le Gouverneur de  Province,

-         Messieurs les membres du Conseil provincial de sécurité,

-         Révérends Abbés,

-         Distingués invités,

-         Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

L’ignorance ou l’insuffisance d’information entrave l’effort commun pour atteindre les objectifs de sécurité dans nos quartiers et nos communes, nos villages et nos territoires.

Les justiciables en général et, en particulier ceux qui vivent dans des conditions de grande pauvreté et de précarité sont dans l’ignorance partielle ou totale de leurs droits. Pire, ils ignorent parfois même jusqu’à l’existence d’un appareil judiciaire dont la vocation est de leur rendre justice. La méfiance des Congolais vis-à-vis de la Police a fini par marginaliser les policiers eux-mêmes. Ainsi, les attitudes appropriées que chaque citoyen doit avoir face aux questions de sécurité, le droit à la sécurité et à la justice et les attentes légitimes vis-à-vis de la Police méritent d’être enseignés à tous, quel que soit le rang social que nous occupons.

Aussi, l’acquisition du reflexe de dénonciation de toute forme de violation des droits humains et de participation à la lutte contre l’insécurité et l’injustice dans notre pays nécessite la mobilisation, l’adhésion et la participation effective des communautés locales.

Espérer cette participation sans communication efficace entre les communautés et les divers intervenants dans le processus de réforme du secteur de sécurité et réforme de la police serait une pure illusion. Cela suppose l’existence sur le terrain d’acteurs de sensibilisation formés capables de mener une sensibilisation efficace sur les résultats en cette matière.

C’est ici le lieu de saluer la pertinence et la nécessité de ce partenariat Diocèse de Matadi et  la Composante de la Redevabilité externe du Programme SSAPR qui vise à améliorer le niveau des connaissances des populations locales sur les notions liées à la sécurité et à la justice en vue de les amener à mieux exprimer leurs  besoins de sécurité et de justice et à mieux collaborer avec les prestataires de ces services.

-         Chers sensibilisateurs,

Vous avez été formés pour sortir vos concitoyens du brouillard de l’ignorance et de l’indifférence notamment,  pour en faire des partenaires irréfutables et actifs en matière de sécurité et de justice en vue de barrer la route aux ennemis de la paix.

Soyez rassurés de mon soutien et du soutien de toute l’Eglise de Matadi dans l’accomplissement de cette noble tache.

Pour cela,  je sollicite de manière plus particulière, l’implication de tous les Curés des Paroisses ciblées à œuvrer, chacun personnellement, pour la réussite de ce programme.

-         Excellence Monsieur le Gouverneur de  Province,

-         Messieurs les membres du Conseil provincial de sécurité,

-         Révérends Abbés,

-         Distingués invités,

-         Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je voudrais pour finir adresser mes vives félicitations à la Composante de la Redevabilité externe du Programme SSAPR pour les efforts maintes fois renouvelés en vue de la promotion du secteur de Sécurité et de Justice dans notre pays et l’encourager à persévérer en dépit de l’ampleur de la tâche à accomplir.

Sur ce, je déclare ouverte la campagne de **« sensibilisation des fidèles catholiques  des 07 paroisses urbaines de Matadi sur la Doctrine de la Police de Proximité, les principales innovations de la Loi Organique de la Police Nationale Congolaise, les 10 Règles d’Or du CIAT et l’Inspection Générale de la Police(Cycle3) ».**

Je vous remercie.